

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 19 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

NOR : AFSR1530925A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
Vu le décret n° 2014-1228 du 22 octobre 2014 relatif à certains comités techniques institués au sein des départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports ;
Vu l'arrêté du 22 septembre 2014 portant création et composition du comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes ;
Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans la liste des membres titulaires siégeant au titre du syndicat UGFF-CGT, mentionnée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 décembre 2014 susvisé, les mots : « M. Laurent LAPLANCHE, administration centrale, direction des ressources humaines » sont remplacés par les mots : « Mme Béatrice LEROY, administration centrale, direction des finances, des achats et des services ».

Article 2

Dans la liste des membres suppléants siégeant au titre du syndicat UGFF-CGT, mentionnée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 décembre 2014 susvisé, les mots : « Mme Béatrice LEROY, administration centrale, direction des finances, des achats et des services » sont remplacés par les mots : « M. Robert GUTIERREZ, administration centrale, délégation à l'information et à la communication ».

Article 3

Dans la liste des membres titulaires siégeant au titre du syndicat UNSA emploi-solidarité – SNASS CFTC, mentionnée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 décembre 2014 susvisé, les mots : « M. Guillaume KLEIN, agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon, délégation territoriale de l'Hérault » sont remplacés par les mots : « M. Stéphane BLANCHON, agence régionale de santé de Rhône-Alpes, délégation territoriale de Savoie ».

Article 4

Dans la liste des membres suppléants siégeant au titre du syndicat UNSA emploi-solidarité – SNASS CFTC, mentionnée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 décembre 2014 susvisé, les mots : « M. Stéphane BLANCHON, agence régionale de santé de Rhône-Alpes, délégation territoriale de Savoie » sont remplacés par les mots : « M. Didier CAILLEZ, agence régionale de santé du Nord-Pas-de-Calais, délégation territoriale du Pas-de-Calais ».

Article 5

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 19 décembre 2015.

*La ministre des affaires sociales,
de la santé et des droits des femmes,
Pour la ministre et par délégation :
Le chef de service,
adjoint au directeur des ressources humaines,
É. LEDOS*